



**Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil permanent**

PC.DEC/834
21 décembre 2007

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

693ème séance plénière

PC Journal No 693, point 9 de l'ordre du jour

**DÉCISION No 834
PROROGATION DU MANDAT
DU BUREAU DE L'OSCE À EREVAN**

Le Conseil permanent,

Décide de proroger le mandat du Bureau de l'OSCE à Erevan jusqu'au
31 décembre 2008.